

Monsieur le Président du Conseil,  
 Monsieur le Président et Mesdames et Monsieur les Députés provinciaux,  
 Mesdames et Messieurs les Conseillers provinciaux,  
 Monsieur le Directeur général,  
 Mesdames et Messieurs,

*Doukipudonktan* s'exclamait Zazie en entrant dans le métro, dès les premières lignes du roman homonyme de Raymond QUENEAU <sup>1</sup>.

Tout bien considéré, je me dis parfois que cette onomatopée célébriissime pourrait sans problème se retrouver dans la bouche de nombreux observateurs quand ils abordent la question des relations internationales des institutions publiques et de l'action, en ce domaine, de leurs organes politiques et administratifs, et plus particulièrement encore quand il s'agit des pouvoirs subordonnés.

Il est vrai que depuis quelque temps déjà, et symptomatiquement en cette période de restrictions budgétaires, le sujet n'a bonne presse ni auprès des journalistes et des chroniqueurs politiques ou ... judiciaires, ni, par voie de conséquence, auprès de la population.

Instrument de dénigrement de l'action publique ; argument, devenu d'autorité, pour prouver la cupidité des mandataires ; concept érigé en synonyme des notions de gabegie, d'inefficacité voire de malhonnêteté de ces derniers, l'expression « relations internationales des pouvoirs locaux » et l'un de ses corollaires immédiats, « les voyages », comme l'on dit aujourd'hui dans un raccourci saisissant qui semble définitivement prouver qu'intellectuellement au moins, la partie s'est identifiée au tout, cette expression colporte l'odeur fétide du soufre ; elle tétanise les décideurs qui doivent l'aborder au gré de l'ordre du jour de leurs assemblées délibérantes et elles fournissent autant de cibles de choix et de munitions de première main pour leurs opposants ou leurs détracteurs de tout poil.

Dès lors, d'aucuns pourraient légitimement déceler dans le choix du thème de ma mercuriale de ce jour une idée saugrenue voire même un signe de subversion ou une volonté de provocation.

Il n'y a rien de plus faux, croyez-le bien.

Le choix du thème des relations internationales s'est imposé à moi depuis le début. A telle enseigne qu'avec un rien d'impétuosité, je l'avais annoncé avec assurance dès ma prise de fonction lors de mon allocution le 16 septembre 2007, aux *Fêtes de Wallonie*.

On sait ce qu'il en est advenu, tant de mes mercuriales que de la thématique, j'ai eu l'occasion de revenir sur ce point en février 2012 lorsque j'ai prononcé ici même ma ... première mercuriale sur...un autre thème.

J'avais bien perçu qu'aborder la question des relations internationales sans la raccrocher à des expériences concrètes n'aurait que peu d'intérêt. Cela se serait plutôt apparenté à un exposé théorique, désincarné, sans âme car sans vécu.

---

<sup>1</sup> QUENEAU, Raymond. *Zazie dans le métro*.

En cette matière comme dans d'autres l'inquiétude et le questionnement de l'âme doivent être les reflets de ceux de la chair, aurait dit André GIDE<sup>2</sup>.

Une certaine expérience, propre à alimenter la réflexion, s'étant forgée sur cette question au fil des années, au gré de missions, de contacts, de participations à des conférences et événements, je m'étais dès lors, à l'occasion de cette même mercuriale, de nouveau engagé à faire de cette thématique le sujet de ma prochaine communication dans ce cadre devant le Conseil provincial.

J'en profitais au passage pour redonner, à partir de là, le rythme traditionnel qui fut jadis celui de la majorité des mercuriales de mes prédécesseurs, à savoir en refaire un rendez-vous récurrent d'octobre et cela même si à présent cette référence au mois célébré par la chanson de Francis CABREL ne présentait plus beaucoup de justifications objectives, le Conseil provincial ne se réunissant plus en sessions qui devaient être autorisées par arrêté royal et ouverte officiellement par le Gouverneur, lors d'une séance solennelle du Conseil.

Mais nous y voilà. Un engagement est un engagement. Surtout quand il est réitéré à plusieurs reprises ainsi que je l'ai fait.

Cependant, je ne vous cache pas que depuis cette réaffirmation de l'intention, je me suis posé de temps à autres des questions relativement à la pertinence du sujet pressenti.

En raison bien sûr du contexte de méfiance et de dénigrement l'entourant. Je l'ai dit au début de mon propos, en guise d'introduction. Je n'y reviens donc plus.

Mais également pour deux autres raisons.

La première tient au fait que la question des relations internationales de notre province vient d'être longuement discutée au sein du Collège provincial à la faveur d'une note émanant du responsable du service administratif chargé de suivre cette matière.

J'ai personnellement apporté ma contribution au contenu de la note finale qui en a résulté.

D'abord parce que le Code de la démocratie locale m'attribue explicitement un rôle de conseil du Collège provincial mais aussi parce que, disposant de compétences spécifiques liées à cette thématique (notamment quant à l'accueil des diplomates et des délégations étrangères de haut niveau), je souhaitais que l'articulation de celles-ci avec la manière dont le Collège provincial envisageait la gestion courante quotidienne mais aussi le devenir des contacts internationaux de notre province soit parfaite, sans jamais être sujette à des grippements désagréables pour tout le monde.

Je me dois de préciser en outre, chose que j'ai rarement faite, que lors des contacts informels qui ont précédé immédiatement ma désignation comme gouverneur, il y a de cela près de sept ans, le domaine précis des relations internationales avait été mentionné comme champ d'actions important voire central, hormis bien entendu les compétences liées à la sécurité civile, la gestion de crise et l'ordre public.

Que celui qui, à cette époque, m'ait fait part de ces perspectives soit devenu aujourd'hui le patron de la diplomatie belge donne à cette exhortation d'alors un relief tout particulier.

---

<sup>2</sup> « Une certaine inquiétude de l'âme est le reflet de celle de la chair », André GIDE, Extrait de *Conseils au jeune écrivain*.

Pour en revenir à ladite note du Collège, celle-ci est je pense et comme de juste, envisagée par lui comme un acte politique, s'intégrant ainsi dans le contexte plus global de l'actualisation du contrat d'avenir provincial et prolongeant sa déclaration de politique générale.

Aborder ici et maintenant le sujet aurait donc pu s'apparenter pour d'aucuns à une caution politique donnée à l'action du Collège, ce que mon propos n'est absolument pas.

Je ne fais donc pas mienne la note du Collège même si, immanquablement et logiquement, des points de convergence existent çà et là.

La seconde raison qui aurait pu me faire douter de l'opportunité du sujet du jour tient aux priorités de l'heure.

N'y avait-il pas d'autres thématiques, mieux appropriées à une mercuriale, car plus ancrées aux nécessités du contexte socio-économique et aux besoins de la population ?

Des thématiques plus urgentes à aborder en raison de l'actualité, des évolutions spécifiques que connaissent certains dossiers ou des questionnements qu'elles suscitent dans l'opinion publique ou chez les élus. Je pense par exemple à la réforme des services d'incendie, à la situation dans les zones de police ou aux défis budgétaires des communes.

J'ai rencontré, récemment, ce genre de remarques dans la bouche de quelques interlocuteurs.

Pour ce qui est de la question de la réforme des services d'incendie et plus généralement de l'organisation de la sécurité civile, je pense effectivement que le sujet mérite que l'on s'y attarde ... quand nous aurons réglé certains points pratiques qui fâchent, ou à tout le moins qui indisposent, et quand certaines décisions auront été prises pour y voir plus clair à l'avenir.

Si ces conditions sont remplies, le sujet pourrait alors s'envisager plus sereinement pour une prochaine mercuriale.

Par contre, relativement aux objections qui s'enracineraient dans une prétendue légèreté du thème, sinon intrinsèquement ou dans l'absolu, à tout le moins eu égard aux priorités qu'il faudrait dégager dans une période de doutes économiques, sociaux ou financiers, je répondrai sans hésitations que nous sommes là au cœur même du sujet et de la réflexion dynamique et volontariste qu'il convient d'avoir dans ce cadre.

Ma conviction, que je veux partager ce matin avec vous mais que je ne vous demande pas de partager sans nuances avec moi, c'est que l'une des clefs pour ouvrir les portes d'un futur moins sombre et pour défier avec vigueur et résolulement les présages funestes, les pessimistes désabusés et tous les résignés ou les tenants du déterminisme de l'échec, c'est incontestablement l'ouverture au monde, franche, joyeuse et décomplexée mais aussi réfléchie, construite, organisée, cohérente.

A l'image de beaucoup d'autres, Jean-Pierre DELWART, ancien Président de *l'Union wallonne des entreprises*, déclarait avec conviction lors d'une conférence, au *Cercle de Wallonie* qu'il « .... prêch(ait) ... pour une Wallonie ouverte sur le monde ».

Philippe SUINEN, CEO de l'AWEX, lors d'une conférence au même *Cercle de Wallonie*, il y a de cela environ deux ans, nous fit part quant à lui de son credo, exprimé telle une exhortation que je peux résumer en ces mots : « *Il faut s'extravertir en Wallonie* » , dit-il. « *On sent que le mouvement est en cours. L'exportation est vitale pour les Wallons. Elles constituent 70 % du chiffre d'affaires des entreprises wallonnes. La Belgique est un pays moyen doté de larges ambitions* ».

Oui, je partage ces vues et ces considérations.

Que celles-ci s'appliquent, comme dans les deux déclarations que je viens de mentionner, aux domaines de l'économie ou des affaires, j'en suis pour ma part également bien convaincu.

Certes, les eaux de cette internationalisation-là alimentent aussi celles, plus troubles et moins sereines, de la mondialisation et de la globalisation ; certes les écueils y sont nombreux et ont pour noms dumping fiscal et social, concurrence déloyale, contrefaçons ou délocalisations.

Mais éviter ou refuser la réflexion sur l'ensemble sous prétexte que des aspects particuliers nous gênent aux entournures ou heurtent nos convictions et nos principes à propos de questions sur lesquelles, qui plus est, l'échelon provincial n'a quasiment aucune véritable prise, c'est un peu comme si Heinrich SCHLIEMANN avait renoncé à emprunter le chemin qui le mènerait vers la découverte de Troie parce que celui-ci était trop caillouteux, bordé de ronces et qu'il ne pouvait pas en faire directement le reproche à un improbable cantonnier.

La comparaison est peut-être audacieuse mais je la trouve parlante.

En outre, des domaines tout autres, tels que l'éducation, les beaux-arts, le tourisme, le médico-social ou l'environnement, pour ne citer que ceux-là, peuvent bien évidemment eux aussi se révéler, mutatis mutandis, des champs d'application et d'exploration féconds pour y développer les principes d'ouverture au monde et les aborder, à chaque fois qu'on le peut, via le prisme des relations internationales.

Les écueils y sont moins perceptibles et donc a priori moins menaçants et certainement moins nombreux.

Le contexte ayant été rappelé, les doutes ayant été signalés et tout aussi vite balayés, et le sujet étant maintenant contextualisé, j'en viens brièvement à la structure de mon exposé, à son contenu et à la méthodologie.

Je ne vous ferai pas l'état des savoirs à propos de l'étude des principes qui régissent les relations internationales, les codifient ou les organisent, dans une sorte d'exposé académique ou de traité résumant la théorie générale des relations internationales.

Je n'en ai pas la compétence. Je n'en ai pas la prétention.

J'ai choisi de vous livrer une réflexion personnelle sur cette question, réflexion inscrite dans le cadre qui est le nôtre, celui d'un pouvoir supra-local intermédiaire d'une taille et d'un poids politique sans doute relatifs mais néanmoins significatifs et non négligeables.

J'ai choisi aussi de nourrir cette réflexion d'expériences concrètes et d'illustrations pratiques, sans viser le moins du monde à l'exhaustivité dans quelque partie de l'exposé que ce soit.

Ce qui n'est pas abordé ou pas mentionné ici, ne constitue nullement un élément jugé inintéressant ou inexistant. Il fallait faire des choix. Ils ont valeurs d'exemples. Pas de seules vérités.

Je débiterai donc par quelques considérations sur la place qui peut être ou doit être faite aux pouvoirs locaux (au nombre desquels, pour la simplicité, je rangerai les provinces belges) en matière de relations internationales ou d'activités para-diplomatiques.

Deux éléments retiendront principalement notre attention : celui de la légitimité des pouvoirs subordonnés à s'engager dans la sphère des relations internationales et celui dans un second temps du champ d'action, lié à la question des enjeux.

J'en viendrai ensuite à l'aspect des outils qui existent de manière générale. Ce qui aidera en partie à rappeler certaines notions ou à donner du contenu à certains concepts.

Je dirai quelques mots de ce que j'appellerai « les partenaires », en inscrivant ce développement dans notre environnement namurois immédiat.

La dernière partie quant à elle sera consacrée à des réalisations ou des perspectives d'actions autour de pays ou de régions cibles, avec lesquelles des relations ou des contacts existent, ont existé ou devraient se renforcer.

Je terminerai enfin par une tentative de conclusion qui prendra plus exactement la forme d'une petite foire aux idées ou aux suggestions, livrée à votre propre analyse critique.

### 1. Y a-t-il une légitimité des pouvoirs subordonnés<sup>3</sup>, comme la province, à s'intéresser et à s'impliquer dans les relations internationales ?

Dès l'entame du développement de cette interrogation, et afin de mieux cerner le fond du problème, un premier débat doit être selon moi posé. Il s'agit de définir la notion de "coopération décentralisée".

N'y a-t-il pas à cet égard, sinon confusion volontaire, à tout le moins confusion des réalités entre cette notion de « coopération décentralisée » et celle de « coopération au développement », développement étant entendu uniquement dans son sens évolutionniste du terme, c'est-à-dire d'aide aux pays considérés comme étant en retard de développement ?

Parfois la coopération décentralisée apparaît, a priori, comme absorbant totalement la notion de relations internationales des collectivités territoriales subordonnées.

---

<sup>3</sup> Bien que selon le site du CRISP, les « ... provinces exercent une double fonction. D'une part, elles sont des pouvoirs locaux subordonnés : les provinces sont chargées de l'exécution de certaines décisions prises par d'autres pouvoirs. D'autre part, elles sont des collectivités politiques autonomes, dotées de leur propre pouvoir de décision ... »

Comme s'il ne pouvait y avoir de place pour ces dernières que dans la lutte concrète contre la misère des peuples ou l'aide matérielle au développement ; comme si leur laisser un espace d'initiative dans l'opérationnel à vocation humanitaire rencontrait moins de barrières mentales que d'accepter a priori qu'elles puissent jouer un rôle, même minime, dans le concert des relations internationales, première prérogative étatique ; il en va ainsi par exemple dans un document récent émanant du Ministère français des Affaires étrangères et européennes intitulé « *Orientations françaises pour l'action internationale des collectivités territoriales* ».

Si dans son bref éditorial à cette plaquette, le Ministre français des Affaires étrangères de l'époque déclare que « *La vérité est que, dans ... (l') ... action internationale, ... (les)... collectivités ont su trouver leur place non seulement pour participer au rayonnement culturel et économique ... (du) ... pays, mais aussi comme des acteurs à part entière de la politique de coopération internationale (...).* », semblant ainsi faire de la coopération internationale l'une des composantes d'un tout, le document lui-même qui, je le rappelle est censé aborder les relations internationales dans leurs diverses composantes, ne traite exclusivement que de projets de coopération avec des PVD, au sens strict du terme.

Cet amalgame n'est pas neuf ; déjà en 2001 il en allait de même dans une étude réalisée par le même Ministère français des Affaires étrangères, étude qui avait trait à « *La coopération internationale des collectivités locales de l'Union européenne* ».

Cette étude, qui avait adopté la méthode du questionnaire adressé dans 13 autres pays européens aux responsables des relations internationales des associations de collectivités locales (pour la Belgique, il s'agissait uniquement de l'APW, pour ce qui concerne du moins le volet provincial), portait clairement sur la coopération à l'aide développement.

Ceci était évident à la lecture des questions posées, des réponses apportées par certains pays ou des considérations émises sur la situation interne française par les rédacteurs des conclusions.

Pourtant, il est piquant de remarquer que quand il s'agit d'évoquer les zones géographiques d'intervention de nos provinces wallonnes dans ce cadre de la coopération, l'APW cite, outre à l'époque le Sénégal, le Burkina, la Tunisie ou globalement l'Asie et la Chine, sans plus de précisions, l'Europe, le Canada, le ... Département du Rhône ou les Côtes d'Armor...

Il y a là, à l'évidence, soit une confusion des notions ou au moins une difficulté conceptuelle assez symptomatique à distinguer la partie du tout, soit parfois un confort intellectuel à continuer de cultiver l'amalgame.

C'est un élément qu'il faut garder à l'esprit. Je l'ai retrouvé avec des accents divers ou des intensités différentes à plusieurs reprises depuis mon arrivée, en interne ici à la province.

C'est selon moi, mais ça n'engage que moi, l'un des éléments parmi d'autres qui a conduit à la décision que l'on sait concernant l'asbl *Soutien aux pays de la Francophonie*. Je ne porte aucun jugement à ce sujet et je n'y reviendrai pas.

Or depuis très longtemps déjà, les instances européennes avaient utilisé la notion de « coopération » pour qualifier les relations internationales des collectivités locales, dans leur ensemble.

Ainsi la convention-cadre européenne signée à Madrid le 21 mai 1980 et relative aux relations transfrontalières des états européens s'intitule « *Convention-cadre européenne sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales* ». Et à l'évidence, le mot « coopération » ne vise en aucun cas ici des marques d'intérêts en direction de pays émergents.

Je reviendrai bien évidemment ultérieurement sur la question du transfrontalier.

Ainsi, comme le constate avec énormément d'à-propos et de nuances Eugène ZAPATA-GARESCHE dans un court article de 2010 : « ... *la définition de coopération comme aide au développement ne correspond plus à la réalité* »<sup>4</sup>.

L'aide au développement est l'une, mais non la seule, des formes de partenariat entre acteurs de différents pays et elle ne recouvre pas la totalité des relations internationales établies par les acteurs du développement territorial.

*« Aussi, le terme coopération décentralisée est sujet à différentes interprétations. Par exemple, pour certaines institutions internationales, et notamment la Commission européenne, la coopération décentralisée inclut à la fois celle mise en œuvre par les collectivités locales, mais également par les ONG et les autres acteurs non étatiques.*

*Au contraire, dans certains pays comme la France, l'Espagne, ou l'Italie, la coopération décentralisée est limitée à celle réalisée par les collectivités locales, c'est-à-dire les gouvernements sous nationaux tels que les régions, provinces, départements, communautés autonomes, députations, communes, et leurs groupements...*

*En effet, la coopération décentralisée est définie non par le champ d'intervention mais plus par ses acteurs. Le manque de précision conceptuelle laisse place à une grande diversité des modalités de coopération existantes.*

*Les différents acteurs ont considéré comme coopération décentralisée un large éventail de pratiques et d'actions qui vont du jumelage classique entre deux villes à leur participation à des programmes internationaux de grande envergure et avec des montages financiers complexes. Dans les faits, l'usage du concept a souvent été déterminé par la pratique d'un pays ou d'une région spécifique, ou plus précisément par un cadre juridique donné »*<sup>5</sup>.

Je renverrai pour plus de précisions à l'article que je viens de citer.

Pour tenter de terminer sur cette digression terminologique relative au sens du mot « coopération », je proposerais simplement dès lors de convenir que ce mot de « coopération », quand il est employé dans le contexte local, peut bien sûr désigner la partie des relations internationales qui s'occupe des pays en développement ou des pays émergents (ce qui est parfois le cas), mais que de nos jours le terme désigne plus fréquemment toute forme d'échanges ou de ... collaborations qui peut s'instaurer entre deux ou plusieurs collectivités territoriales de deux ou plusieurs états différents.

---

<sup>4</sup> ZAPATA-GARESCHE, Eugène. Coopération décentralisée in *la Revue n°1 de l'Institut des hautes études de l'action internationale des villes et des gouvernements locaux*, 2010 ; voir aussi à titre d'exemple, le « Forum de la coopération décentralisée », organisée par l'Ambassade de Roumanie du 25 au 27 octobre 2013 pour « *l'échange de bonnes pratiques et l'établissement de partenariats bilatéraux ... dans un contexte européen* ».

<sup>5</sup> ZAPATA-GARESCHE, Eugène, idem.

Ceci dit, cette digression en était-elle vraiment une ?

Non. Car elle répond selon moi totalement par les faits à la question posée en tête de cette partie de mon exposé.

Peut-on en effet contester la légitimité des collectivités locales et décentralisées à se préoccuper de relations internationales, à partir du moment où le langage public courant, voire même le langage officiel, on vient de le voir, ont créé une expression spécifique désignant cette réalité, à savoir celle de "coopération décentralisée", sans hésiter qui plus est pour ce faire à dévoyer partiellement l'expression de son sens original ?

Il faut néanmoins être de bon compte et rappeler ainsi que le relevait Claude JOURNES, politologue et ancien président de l'Université de Lyon 2, dans un article de mai 2012, que « *La coopération décentralisée relève d'une logique contraire au principe du caractère exclusif des relations internationales de l'Etat. L'action internationale des collectivités locales, (...) résulte d'un contexte dans lequel l'Etat-nation confronté à une interdépendance internationale complexe, à la crise financière, et à la construction européenne, met en œuvre la décentralisation. La multiplication et la diversification des acteurs de la politique internationale, de même que l'élargissement de cette politique ont conduit (...) à soutenir, voire à associer les collectivités locales à ... (l') ... action internationale sans pour autant ... (que l'état ne renonce)... à contrôler leur para-diplomatie* »<sup>6</sup>.

Para-diplomatie, le mot est lâché. On parle aussi parfois de « diplomatie à paliers multiples ».

Il serait trop fastidieux et finalement peu intéressant, si ce n'est d'un point de vue purement théorique, de s'attarder trop longuement sur ces notions encore récentes mais qui prennent de plus en plus de place et d'ampleur.

Je renverrai là encore au développement consacré à ce sujet par Stéphane PAQUIN, Professeur à l'école nationale d'administration publique de Montréal, et dont il résume lui-même le contenu de la manière suivante : « *En politique comparée et en relations internationales on minimise souvent l'importance de la para-diplomatie des entités subétatiques car elles n'auraient pas les qualités requises pour être considérées comme de "véritables acteurs internationaux". (...) Nous pensons que le phénomène para-diplomatique est important, intensif, extensif et permanent. Les acteurs de la para-diplomatie et de la para-diplomatie identitaire ont une bonne marge d'autonomie, de nombreuses ressources, souvent plus que la vaste majorité des États-souverains et ils ont de plus en plus d'influence sur la politique internationale* »<sup>7</sup>.

Se faisant, l'auteur part de la définition traditionnelle de la para-diplomatie qui est définie par un des premiers théoriciens du phénomène, comme : « *une poursuite directe, et à divers degrés, de la part d'états fédérés, d'activités étrangères* »<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> JOURNES, Claude. Action internationale et territoires, L'Etat, in *Revue n°1 de l'Institut des hautes études de l'action internationale des villes et des gouvernements locaux*, Grenoble, mai 2012.

<sup>7</sup> PAQUIN, Stéphane. Les actions extérieures des entités subétatiques : quelle signification pour la politique comparée et les relations internationales ? in *Revue internationale de politique comparée*, 2/2005 (Vol. 12), p. 129-142. URL : [www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2005-2-page-129.htm](http://www.cairn.info/revue-internationale-de-politique-comparee-2005-2-page-129.htm). DOI : 10.3917/ripc.122.0129.

<sup>8</sup> SOLDATOS, Panayotis. An Explanatory Framework for the Study of Federated States as Foreign-Policy Actors, in MICHELMANN H. J. and SOLDATOS P., *Federalism and International Relations. The Role of Subnational Units*, Oxford, Oxford Press, 1990, p. 34.



Mais ainsi qu'il le concède lui-même la notion et la dynamique sont extensives et permanentes et l'analyse peut selon moi à présent être en grande partie étendue également à l'action des collectivités territoriales subordonnées que sont en Belgique, les provinces, les villes et les communes, moyennant bien évidemment quelques restrictions ou adaptations.

Ainsi, ne pourrait-on considérer que les pratiques de relations internationales doivent recouvrir à la fois le développement d'une coopération décentralisée, telle que je l'ai évoquée il y a quelques instants, faite de projets concrets et de collaborations locales, et à la fois l'aspect diplomatique, dans son acception la plus pure, de maintien des bonnes relations entre les états et les peuples ?

Bien sûr, les deux aspects s'interpénètrent largement ; bien sûr, l'un ne peut être pensé indépendamment de l'autre ; bien sûr, à notre niveau, la frontière est plus perméable encore, mais si nous acceptons ce double fondement aux relations internationales et si nous appliquons cette double clef de lecture à l'échelon provincial, il me semble alors, qu'assez logiquement, la politique de collaboration entre territoires en vue de leur développement économique, culturel ou social, ressortirait davantage de la compétence du Collège ou du Conseil alors que l'aspect plus diplomatique (au sens traditionnel qui lui est donné par le *SPF Affaires étrangères*) relèverait davantage de mes prérogatives en tant que gouverneur. C'est sans doute la bonne imbrication de ces deux aspects, différents tout en étant complémentaires, qui sera en mesure d'assurer une plus forte légitimité globale de l'action des provinces en matière de relations internationales.

Enfin, je ne peux conclure ce questionnement sur la légitimité de la présence dans cette sphère internationale, questionnement qui, soit dit en passant, pourrait également puiser énormément d'arguments favorables tout simplement dans les dimensions pratiques, concrètes voire utilitaristes du processus d'internationalisation de l'action des pouvoirs locaux, je ne peux conclure donc, sans mentionner l'interrogation particulière dont a fait l'objet, il y a peu de temps encore, la fixation des latitudes et des espaces de liberté laissés aux provinces wallonnes en ce domaine.

Bien que la *DPR 2009-2014* déclarait que « *Au niveau de la coopération internationale, le rôle des pouvoirs locaux est reconnu puisque le Gouvernement wallon se propose de renforcer le soutien (...) aux projets de coopération liés à la décentralisation (...), à la formation des élus locaux, de la société civile et à la représentation des femmes dans les instances publiques en vue de renforcer l'État de droit dans les pays partenaires* », il faut bien avouer que l'application de ces beaux principes aux provinces a suscité problèmes et questionnements, en raison bien entendu d'une certaine remise en cause concomitante du rôle des provinces et même de leur avenir à moyenne échéance.

Cette réalité, à laquelle se sont ajoutées des consignes peu claires et contradictoires ; des hésitations, et des manques d'analyse sereine des avantages et des inconvénients ; la non prise en compte des succès engrangés comme des opportunités évidentes mais aussi reconnaissons-le, l'opacification du débat par la surabondance des abus du passé et la mauvaise compréhension des limites qui allait jusqu'à se transformer en déni de la compétence par ceux-là mêmes qui devaient l'exercer, a fait que nous avons perdu beaucoup de temps, d'énergie et, j'ose le dire, de crédibilité en ce domaine quand d'autres continuaient d'avancer et, résolument, plaçaient leurs jalons.

Heureusement, à la faveur d'un débat en commission du Parlement wallon au début de l'année dernière, le Ministre-Président levait toute ambiguïté à ce sujet en déclarant, et je le cite : « *Dans le cadre de la coopération indirecte et de la coopération décentralisée qui est mise en œuvre par la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles, les communes, les provinces peuvent donc jouer un rôle qui est celui de conseil, d'intermédiaire, parfois même de porteur au profit d'un certain nombre d'acteurs* »<sup>9</sup>.

Nous pouvions repartir sur de nouvelles bases.

## 2. Quelles sont les balises, les enjeux et le champ des possibles en matière de relations internationales des pouvoirs subordonnés et de coopération décentralisée ?

Le débat sur la légitimité et donc sur la capacité d'une province comme la nôtre de mener une politique en matière de relations extérieures (j'entends par là extérieures à notre territoire national) étant réglé, il importe à présent de donner du contenu à l'exercice de ladite compétence.

Même si l'expression « relations internationales » peut recouvrir un spectre infini de situations, plusieurs approches sont possibles pour tenter de préciser ce contenu et d'en esquisser les contours.

Notre analyse se situant dans le cadre géographique dessiné par les limites administratives de la collectivité et se rattachant à l'exercice concret des compétences qu'on attribue à celle-ci, je ferai l'économie du sens épistémologique du terme qui fait des relations internationales une discipline des sciences humaines à part entière, objet de recherches et d'enseignements.

Traditionnellement, on s'en tient souvent à catégoriser les expressions internationales des politiques locales sous l'angle, accueil/déplacement aussi baptisés démarche IN (pour accueils chez soi de délégations, de représentants, de manifestations, de foires, etc.) et démarche OUT (pour missions à l'étranger, visites officielles extérieures, déplacements pour assister à des réunions, participations à des foires, à des événements en dehors de ses frontières, etc.)

Une dynamique de « réseautage » ou de *networking* pouvant alors tenir alternativement des deux démarches, IN et OUT, selon que l'on est tantôt l'invité d'un membre du réseau, tantôt le partenaire, hôte de son assemblée.

Cette vision a peut-être le mérite de la clarté, notamment pour la simplification du travail des observateurs qui focalisent toute leur attention sur l'aspect "voyages" déjà évoqué dans mon introduction.

En outre, administrativement, il est sans doute plus confortable et pratique de pouvoir étiqueter les choses : selon l'heure de la journée et le pays reçu, on servira, une tasse de café, un verre de crémant ou une bière de Chevetogne, pour la visite de courtoisie de tel ambassadeur.

---

<sup>9</sup> Parlement wallon, Séance publique de commission des Affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales, lundi 23 avril 2012, C.R.A.C. N° 113 (2011-2012), 4e session de la 9e législature

Et pour ce que l'on appelle les visites officielles, ce sera alors le degré de priorité accordé par le CAP au pays concerné ou la perspective d'autres contacts ultérieurs que sa visite laisse augurer qui fixera le nombre de convives autour de la table, le nombre d'étoiles du restaurant qui les accueillera ou le nombre de plats que mitonnera ma cuisinière pour être servis dans les salons du Palais provincial ...

Ne dit-on pas que le personnage le plus important dans une ambassade, ce n'est pas l'ambassadeur, c'est le cuisinier !

Cependant, cette vision dichotomique est à mon sens réductrice car elle se centre avant tout sur les moyens et non sur les fins et encore moins sur la stratégie qui les sous-tend.

Je préfère de loin dès lors m'en référer à la méthodologie proposée par Jean-Charles FROMENT, Directeur de l'Institut d'Etudes politiques de Grenoble, qui identifie à ce sujet trois approches, dans une optique d'objectifs et de résultats <sup>10</sup> :

- Une approche *stricto sensu* : il s'agit de coopérations bilatérales, voire multilatérales, formalisées dans des accords, des conventions ou des chartes et institutionnellement identifiés et garantis par les signataires ; ceux-ci peuvent aller de la simple déclaration d'intentions à portée d'abord symbolique aux protocoles d'accord très précis et opérationnels sur des sujets ciblés et pointus ;

- Une approche *lato sensu* : Selon lui « ... les politiques d'attractivité internationale des villes et des gouvernements locaux ... ( donnent lieu au déploiement de) ... stratégies ... (plus larges et interdisciplinaires) ... sur les plans touristique, scientifique, économique, sportif, culturel, ... (académique)... etc. qui mobilisent des moyens variés selon des modalités diverses -subventionnement d'associations, soutien aux universités, recherche de ressources financières internationales, politique vis-à-vis des migrants, ... (aspects événementiels)-, ..., etc. » ;

- Une approche enfin qu'il dénomme *latissimo sensu* : c'est un peu l'étape ultime de l'approche précédente, envisagée sous l'angle macro, au croisement des stratégies différentes et parfois concurrentes des autres intervenants avec lesquels nous entrons en interaction ; il s'agit alors dit-il « d'analyser la façon dont l'internationalisation travaille les territoires et les politiques territoriales sous l'impact d'acteurs et de jeux d'influence multiples ».

Mais je concède tout de suite que cette classification orientée "finalités" a elle aussi ses limites intrinsèques car tous les aspects se recoupent et s'entremêlent ; tout peut s'analyser sous des angles qui ne sont ni totalement superposables, ni totalement incompatibles et qui sont fonction des outils, des thématiques, des pays, des buts, du contexte ou également, élément fondamental à ne pas négliger, des relations interpersonnelles qui se sont établies au fil des années.

Pour ce qui est des outils, nous examinerons dans quelques minutes certains d'entre eux pouvant être utilisés dans l'une ou l'autre des approches telles que proposées par FROMENT, voire dans plusieurs d'entre elles.

---

<sup>10</sup> FROMENT, Jean-Charles. Action internationale et territoires, L'action internationale des collectivités locales : une politique publique en construction in *La revue n°1 de l'Institut des hautes études de l'action internationale des villes et des gouvernements locaux*, Grenoble, déjà citée. Remarque : Pour le présent développement, le texte original relatif à l'approche "lato sensu" a été complété par les passages figurant entre parenthèses.

Enfin, si l'on s'attarde maintenant sur la question des enjeux, force est de constater qu'ici également le débat est complexe et ses ramifications nombreuses.

La conception de l'action internationale des collectivités locales déborde à présent, on l'a dit, de la seule logique de l'aide au développement ou de la coopération technique de terrain.

Dès lors, « *l'interrogation sur les fins, sur les enjeux ne se formule plus simplement en termes de l'adéquation de ces politiques aux exigences de l'intérêt local pour les uns ou aux objectifs/résultats en termes de développement pour les autres, mais prend là encore une dimension beaucoup plus fondamentalement politique, celle de la constitution d'une nouvelle scène de relations internationales ... (ndlr, certains diraient un nouvel ordre) ...* » qui fait émerger de nouveaux champs d'investigation.

La question centrale peut-être résumée aux impacts et aux conséquences de cette nouvelle conception des relations internationales sur la nature même de la collectivité territoriale concernée ; sur sa culture d'entreprise, sur sa communication, sa structure administrative, sur son positionnement à l'égard des autres collectivités de niveau comparable au sein même de l'Etat jusqu'à sur son organisation interne.

Avec une sous-question : cette prise de place croissante des collectivités locales sur la scène internationale influe-t-elle, en les orientant ou en les modifiant, sur les relations internationales des états au sein desquels elle s'exprime avec plus ou moins de vigueur et d'acuité.

Et enfin, est-ce que, et si oui comment, les relations entre le niveau central étatique et les multiples acteurs locaux apparus sur cet espace international élargi se réorganisent-elles ou se recomposent-elles dans leurs interactions pour permettre à l'état, non seulement de gérer cette nouvelle dimension, mais aussi parfois de pouvoir la canaliser, l'orienter, la financer, la contrôler et en tout cas, lui permettre de s'assurer de sa cohérence avec les principes défendus par sa propre politique diplomatique.

La doctrine déjà citée va jusqu'à poser la question de la possible crise d'identité, politique et juridique, de l'état qui voit ainsi ses différentes composantes grignoter lentement des pans entiers de ce que l'on nomme encore son pouvoir régalién.

Je me bornerai, dans l'exercice auquel je me livre aujourd'hui devant vous, à confier ces interrogations à qui voudra bien s'en saisir et le cas échéant, y réfléchir.

Quant à la toute dernière d'entre elles, à savoir l'éventuel blues qui s'emparerait des acteurs traditionnels du droit international devant ce que j'appellerais les velléités d'émancipation en ce domaine de leurs composantes historiques du premier ou du second degré, je laisserai le soin aux psychothérapeutes des différentes Facultés des sciences politiques de gérer au mieux l'hypothétique trauma.

Venons-en à présent à la discussion sur quelques outils.

Ceux-ci sont nombreux et je serais bien en peine de dire s'il existe à leur sujet une classification rigoureuse, complète et communément admise par la communauté scientifique. Je ne peux dire non plus d'ailleurs si une telle classification, pour peu qu'elle existe, se révélerait d'une quelconque utilité dans notre pratique quotidienne, tant les réalités sont mouvantes et la créativité permanente en fonction des besoins rencontrés.

On ne peut cependant tenter une réflexion large et complète sur les relations internationales des pouvoirs locaux sans dire quelques mots des jumelages, des *memorandum of understanding*, de l'importance des réseaux et enfin des contacts personnalisés lors de missions et déplacements à l'étranger comme lors des visites à caractère diplomatique.

Je mentionnerai dans la foulée (bien que je considère qu'il s'agit là d'un outil qui a ses caractéristiques propres), l'utilisation qui peut être faite de certains événements en profitant de leur renommée, de leur attractivité et de l'intérêt ou de la curiosité dont ils font l'objet.

### 1. Les jumelages

Je vois déjà poindre çà et là quelques sourires en coin et fleurir des mimiques entendues.

*« Les jumelages, sont d'une autre époque. Il n'y a rien de plus ringard et de plus anecdotique. C'est de la micro-paradiplomatie familiale de bon papa ».*

Clichés et idées reçues abondent : *« Les jumelages, c'est pour les profiteurs qui voyagent à bon compte. C'est surtout des jumelages de 3 X 20 qui ne débouchent sur rien de concret. Ce sont des jumelages choucroute, boudins et saucisses, ... quand ce n'est pas pire ».*

Nous avons tous entendu ce genre de remarques et d'analyses à l'emporte-pièce.

Il faut aussi admettre que nous les avons parfois nous-mêmes colportées.

Pourtant, historiquement, conceptuellement et humainement, les jumelages méritent mieux que cela.

Dans le, encore récent (octobre 2007), guide pratique des jumelages du Conseil des communes et Régions d'Europe, intitulé *« Les jumelages pour le monde de demain »*, le Président dudit CCRE, le maire et Gouverneur de Vienne, Michaël HÄUPL co-signe une introduction où il proclame son credo dans la technique des jumelages : *« plus d'un demi-siècle après les premières avancées de la construction européenne, dit-il, les jumelages restent un moyen unique capable de faire participer les citoyens à ce grand projet. Dans une Europe qui s'est à plusieurs étapes élargie, ils peuvent favoriser la connaissance mutuelle et le dialogue, et renforcer ainsi le sentiment d'appartenance à l'Union européenne et d'une identité commune dans le respect de la diversité »*. Plus loin il poursuit, *« En ce début de XXIème siècle, un monde nouveau et en pleine évolution s'ouvre à nous. Le CCRE souhaite que les jumelages demeurent un instrument adapté aux problématiques actuelles et à l'environnement dans lequel nous vivons »*.

Les jumelages sont d'abord une affaire de voisinage ou de pays partageant certains liens culturels ou historiques. Si on s'en réfère aux chiffres de la CCRE, on peut constater que la très grande majorité des jumelages recensés lie des communes de pays proches. Toutefois, constate le document déjà cité, "avec l'ouverture des Etats anciennement communistes et grâce à de plus grandes facilités de transports, les communes hésitent de moins en moins à créer des partenariats plus distants."

En chiffres absolus, la Belgique apparaît 15<sup>ème</sup> au sein du classement des pays de l'Union européenne avec un chiffre avancé de 718 jumelages existants. L'Allemagne et la France dépassent légèrement ou approchent les 6000 jumelages, plus d'un tiers étant justement franco-allemands.

Le document en question ajoute encore « *L'un des enjeux majeurs, pour l'avenir est de développer les relations entre les peuples aux cultures différentes et dont l'histoire est relativement éloignée. Ainsi, les jumelages entre communes de pays distants doivent être encouragés, notamment entre l'Ouest et l'Est d'une part, entre les pays du Nord et du Sud d'autre part. C'est à cette condition que se renforcera la solidarité des peuples à l'échelle du continent* ».

C'est en outre tout le sens de la déclaration de Rhodes, adoptée en mai 2007 par les représentants du Conseil des communes et régions d'Europe, sous l'égide de la Commission européenne <sup>11</sup>.

La France, pour ne prendre que cet exemple, a, quant à elle, codifié dans un texte de loi, la loi 6 février 1992, le cadre juridique des actions internationales des collectivités locales.

La contractualisation, la gestion directe par la collectivité, la création d'une association para-municipale ou d'un comité de jumelage, la convention collectivité/association ou comité de jumelage et la gestion de fait, sont les cinq choix possibles pour la gestion de l'action de jumelage.

La charte d'amitié, le protocole ou la convention de collaboration étant quant à eux les moyens retenus pour officialiser les liens avec la collectivité étrangère. Le document ainsi signé aura valeur juridique. Les questions des contrôles de légalité, a posteriori ou interne, ainsi que le financement et les étapes administratives de la procédure sont également prévus de manière explicite.

Ceci me permet de faire la transition avec le *MoU (memorandum of understanding)*, outil plus souple et moins contraignant que ce qui précède mais non dénué d'efficacité.

Avant de passer à ce point, un tout dernier commentaire cependant, à propos de l'importance insoupçonnée que revêt dans certaines parties du monde la pratique des jumelages, (jumelages aussi appelés dans le jargon les SCR, pour « *sister city relationships* » - les relations entre villes sœurs), aussi, et je dirai même particulièrement, dans les domaines économique et commercial.

Au gré d'un rapport tout chaud de l'*Antwerp Management school* faisant une analyse exhaustive du profil des investisseurs chinois en Europe, on peut lire ceci « *... les administrations centrales et locales chinoises peuvent utiliser les SCR en support aux investissements de leurs entreprises à l'étranger. C'est pourquoi, il est intéressant pour les villes et régions européennes de considérer ces accords entre villes sœurs comme un instrument de promotion à l'égard des investisseurs chinois* » <sup>12</sup>.

<sup>11</sup> Le séminaire organisé encore par la *CCRE* à Oswiecim en Pologne en octobre 2009, sur le thème « *Jumelages et réconciliation* », à l'occasion de 70<sup>ème</sup> anniversaire du début de la seconde guerre mondiale et du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la chute du rideau de fer, a mis en avant le rôle prépondérant qui fut celui des jumelages pour mettre en marche la réconciliation entre les peuples au lendemain d'événements particulièrement traumatisant que sont les conflits mondiaux ou la partition forcée d'Etats.

<sup>12</sup> European-Chinese sister city relationships and impact on China's OFDI in Europe, in *Euro-China Investment Report 2013-2014*, *Antwerp Management School*, Anvers, p. 50 à 63.

## 2. Les MoU

Le *memorandum of understanding* - *MoU* est un acte prenant la forme d'un protocole d'entente ou d'une lettre d'intention qui est coulé dans un document décrivant un accord ou une convention bilatérale ou multilatérale entre des parties.

Il ne marque ni plus, ni moins qu'une « convergence d'intention » pour une ligne d'action commune. Il est utilisé quand les parties ne souhaitent pas ou pas encore d'engagement juridique ou dans des situations où les parties ne peuvent pas ou ne veulent pas signer un document ayant une trop grande force exécutoire. Il est parfois considéré comme une alternative plus formelle à un *gentlemen's agreement*.

C'est donc en quelque sorte un « avant-contrat » signé avant que les négociations contractuelles n'aient abouti, pour exprimer la volonté commune des parties de rechercher de bonne foi un accord sur des bases ou prenant en compte des points ou simplement des thématiques sur lesquels elles se sont déjà entendues.

Il faut encore préciser que ce document n'a pas pour finalité d'imposer aux parties de conclure coûte que coûte mais seulement de négocier de bonne foi les équilibres généraux et conditions spécifiques de la relation envisagée.

Du fait de leur caractère officiel, de leur existence juridique mais dans le même temps de leur aspect peu contraignant tout en étant fort chargés de symboles, en ce compris lors de la « cérémonie de signatures » qui peut être organisée, ces *MoU* sont devenus depuis quelques années les premiers passages obligés de tout accord de coopération entre des entités publiques, particulièrement avec les pays du sud ou les états asiatiques.

Ils trouvent aussi un champ d'actions spécifique en matière de coopération inter-universitaire ; selon moi cette présence quasi-permanente dans les relations internationales des universités est en grande partie à la base de son apparition et de son succès dans le domaine de la coopération décentralisée.

Sans doute que nos administrations publiques ne sont pas encore assez sensibilisées à cette technique de négociation et d'accord qui, pourtant, fait maintenant partie intégrante de l'environnement administratif et juridique quand on veut s'impliquer dans les accords bi- ou multi-latéraux avec des partenaires de pays tiers.

---

### 3. Les réseaux

AIMF, Association internationale des maires francophones ; AIVE, Association internationale des Villes Educatrices ; CGLU, Cités et Gouvernements Locaux Unis ; *Délice*, Réseau des villes gourmandes du monde ; *Eurocities*, réseau des grandes villes européennes ; LUCI, réseau international des villes sur l'éclairage urbain ; OMS Ville Amie Des Aînés, réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'Organisation Mondiale de la Santé ; OVPM, Organisation des villes du patrimoine mondial ; *UNESCO*, villes créatives, réseau des villes créatives de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture ; AIVP, réseau mondial des villes portuaires ; *Cittaslow international*, réseau international des villes du bien vivre ; Fédération européenne des Chemins de Saint-Jacques, la liste des réseaux internationaux de villes (dans lesquels soit dit en passant sont parfois associées les collectivités territoriales intermédiaires, telles que les provinces belges), est quasiment infinie.

Le *networking* ou le « réseautage », pour employer un terme qui n'est pas vraiment plus français que le premier, sont des concepts et des dynamiques devenus incontournables dans le positionnement international des villes qui souhaitent accroître leur rayonnement et leur attractivité internationale, plus particulièrement les villes de grande taille ou de taille moyenne ou celles qui occupent, en fonction de leur statut interne à leur pays (capitale, capitale économique, reconnaissance UNESCO, ...) une position spécifique dans l'histoire, l'économie ou l'imaginaire collectif.

Dans la revue *Flux* de 1997, Dominique ROYOUX, Directeur du service Prospectives et coopération territoriale de l'agglomération de Poitiers, définit ainsi le réseau de villes.

« (...) *Un réseau de villes est une démarche volontariste d'alliance et de coopération entre des ensembles urbains, quelle que soit leur place dans la hiérarchie urbaine (...). Il s'agit donc d'un projet politique - au sens noble du terme - c'est-à-dire un projet de développement partagé, (...) dont les membres se sont librement choisis. (...) L'originalité de cette démarche tient au fait que s'y développe une intercommunalité à distance* »<sup>13</sup>.

La définition fait plutôt référence à des réseaux internes à un état (ici l'exemple de la France et de quatre agglomérations moyennes du Poitou-Charentes) où quelques villes proches spatialement s'organisent et s'accordent pour la gestion de matières spécifiques, mais il m'apparaît, qu'à l'heure où la communication à distance via les NTIC est la règle, cette définition pourrait tout aussi bien, peu ou prou, être transposée à des réseaux mondiaux, dans lesquels le critère de situation géographique ne présente plus grand intérêt.

D'autres auteurs complètent cette approche par un commentaire sur les modalités de fonctionnement de ces réseaux. Ceux-ci pouvant prendre des formes diverses : certains disposant d'une cellule de gestion et de locaux propres ; certains se reposant totalement sur le personnel et les services de ses composantes ou de ses adhérents ; certains encore travaillant essentiellement à partir des technologies actuelles de télécommunication à distance.

---

<sup>13</sup> ROYOUX, Dominique. Réseaux de villes et logiques d'efficacité et d'équité, in *Flux* n°27-28, 1997, pp. 17-24; doi : 10.3406/flux.1997.1201; url : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/flux\\_1154-2721\\_1997\\_num\\_13\\_27\\_1201](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/flux_1154-2721_1997_num_13_27_1201)



Je cite l'un d'entre eux : « *Le réseau est ici saisi comme un laboratoire (...) car chaque réseau de villes présente des échanges spécifiques et des modes d'actions qui lui sont propres. Certains réseaux disposent d'une structure centrale, d'un « siège social » tandis que d'autres fonctionnent uniquement grâce aux nouvelles technologies de communication. Dans (une) analyse portant sur le réseau Eurocities, (on) a bien montré que, malgré une antenne centrale basée à Bruxelles, le réseau restait principalement structuré autour du travail des services techniques des villes. Eurocities est aussi un réseau où les villes ne disposent pas toutes du même statut. Les lieux de productions de savoirs sont également hétérogènes : congrès, voyages d'études, revues, cahiers techniques, ...* »<sup>14</sup>.

Les informations de cette nature ne sont pas sans intérêt, notamment lors des décisions d'affiliation à de telles structures ; les modes de fonctionnement choisis pouvant évidemment avoir des conséquences sur les coûts et donc sur les contributions des membres.

Au delà du « marché » que l'on peut faire dans le panel des réseaux de villes ou de collectivités territoriales déjà existants, ceux présents de longue date et généralistes ou ceux tout récents, en pleine construction ou en phase de recrutement de nouveaux adhérents, et souvent très pointus, voire totalement originaux et créatifs dans le choix de leur objet social et de leurs domaines d'investigation, on peut aussi adopter une approche volontariste et proactive en étant soi-même, seul ou en partenariat, à la base de l'émergence et de la naissance de ce type d'association.

Namur n'a pas fait autre chose quand elle fut à la base du réseau *Sésame*.

Un commentaire cependant pour conclure sur ce point.

L'adhésion à un réseau doit être réfléchie et préparée. Il faut pouvoir assumer un minimum d'obligations et de présences si l'on veut que cette adhésion soit véritablement bénéfique en termes de positionnement de la ville ou de la collectivité publique, en termes de crédibilité et en termes de qualité des contacts qu'elle permet.

Car si l'adhésion revêt une symbolique et une signification certaines, la désaffiliation en comporte parfois bien davantage.

Et je n'ai fait mention ici à dessein que des réseaux d'initiative totalement ou majoritairement publique, fédérant des collectivités territoriales.

Il ne serait pas correct de ne pas évoquer, même brièvement, les autres réseaux, que ceux-ci soient d'origine publique également, privée ou mixte et qu'ont développés, par exemple, les Universités et les Hautes Ecoles (j'y reviendrai), les acteurs culturels majeurs, les associations les plus diverses, les services-clubs ou les clubs d'affaires, tels que chez nous le *Cercle de Wallonie* ou *Namur export*.

---

<sup>14</sup> HURE, Maxime. Des mobilités urbaines à la ville mobile. Sur les traces des circulations urbaines, La création d'un réseau de villes : circulations, pouvoirs et territoires, Le cas du Club des Villes Cyclables (1989-2009), in *METROPOLE*, 6 | 2009

#### 4. Les contacts personnalisés

J'ai déjà mentionné plus haut toute la place que prennent les relations interpersonnelles pour l'installation d'un climat de confiance partagée, tant nécessaire au bon aboutissement des projets que l'on souhaite mener à bien dans le domaine des relations internationales, envisagées au sens large du terme.

L'accueil de représentants diplomatiques ou étrangers occupe à cet égard, vous le savez, une part non négligeable de mon emploi du temps. J'en fais la relation depuis maintenant trois ans à la faveur de l'édition d'une brochure largement illustrée, intitulée, avec un clin d'œil, « *Moments d'Excellence(s)* ».

Je vous en ai réservé la dernière livraison en appui de cette *mercuriale*.

Ce livret constitue tout à la fois les archives de ces rencontres et une invitation lancée à nos hôtes, futurs ou passés, à venir ou à revenir chez nous.

Il est aussi une carte de visite de notre province, car je peux vous assurer que sa sortie est attendue et appréciée dans le milieu fermé des diplomates qui voient, dans leur présence au gré des photos de ce fascicule, une reconnaissance ou une marque d'amitié.

C'est en effet plusieurs centaines de rencontres de ce genre qu'il m'a été permis d'avoir depuis mon entrée en fonction. Certaines très formelles ou protocolaires ; d'autres empreintes de plus de spontanéité et de convivialité ; certaines encore débouchant sur de vrais courants de sympathie et parfois sur des relations de fraternité qui se prolongent au-delà de la sphère professionnelle.

Le corps consulaire namurois qui a été porté sur les fonts baptismaux il y a deux ans et qui doit maintenant apprendre à voler de ses propres ailes, est un levier qu'il faudra sans doute tenter d'activer à bon escient.

Nos événements culturels pourraient en outre s'envisager plus systématiquement comme autant de moments privilégiés pour recevoir les diplomates ou les représentants étrangers. Ils sont normalement caractérisés par une ambiance chaleureuse et détendue <sup>15</sup>.

Et lorsqu'ils accueillent des artistes d'ailleurs, ils réalisent la synthèse entre la démonstration de notre hospitalité, la preuve vécue de notre ouverture aux autres et la mise à l'honneur des talents et des dynamismes de chez nous.

Déjà dans *Illiade* et *Odyssée*, l'hospitalité était considérée comme un élément constitutif et intrinsèque des relations officielles entre les peuples <sup>16</sup>. Il faut accueillir dignement pour que les émissaires que sont nos diplomates, nos délégués, nos investisseurs et nos entreprises le soient un jour à leur tour.

<sup>15</sup> Pensons ici au *FIFF*, aux *Fêtes de Wallonie*, au *Festival des arts forains*, au *Festival Sax Dinant Jazz night*, au *Festival du rire de Rochefort*, au *Festival musical de Namur – Festival de Wallonie*, au *Festival du film Nature-Namur*, ...

<sup>16</sup> Certains auteurs trouvent dans les poèmes homériques des embryons du droit international. Voy. AUDINET, Eugène. Les traces du droit international dans l'*Illiade* et l'*Odyssée* in *Revue générale de droit international public*, Paris, 1914, p. 29 et sv.

Il faut aussi braquer sans relâche les projecteurs sur nos talents et nos atouts parce qu'on ne fait pas confiance aux perplexes et aux timorés ; il faut passer par dessus les barrières de la distance et les difficultés de la langue car ce ne sont plus des complexes de notre temps ; il faut revêtir à l'occasion le costume du *globe-trotter* parce que ce sont là des politesses à rendre ou des coutumes auxquelles il faut sacrifier.

Il est souvent frustrant de ne pouvoir assurer personnellement le suivi de tous les contacts que ces visites permettent. Il est tout aussi difficile d'expliquer que l'on ne pourra malheureusement pas honorer les invitations, parfois très officielles, qui nous sont lancées, à visiter le pays concerné, à l'occasion d'une mission mettant à profit cette opportunité.

A cet égard, refuser d'admettre que les décideurs publics et politiques ont une certaine vocation naturelle à s'ouvrir sur le monde à l'occasion de missions et de déplacements à l'étranger, est pour moi comparable au reproche qui serait fait aux représentants de commerce de vouloir franchir les grilles du jardin qui entoure leur maison.

Bien sûr, des lignes de conduite doivent être suivies ; des priorités dans les cibles et les actions doivent être dégagées ; les contraintes du coût, en argent, temps et personnel, doivent être intégrées.

Mais c'est parce que cette matière, plus que d'autres, est d'abord un investissement sur le long terme comme un acte de foi envers les vertus de la persévérance, qu'il faut continuer sans relâche de nous y investir, dans les limites que je viens de rappeler.

Un récent article paru dans le *Trends* proclame que nonante pour cent des responsables d'entreprises sondés sur cette question estiment que « *le déplacement professionnel permet un contact personnel qui vaut son pesant d'or* »<sup>17</sup>. Il s'agit bien entendu d'une enquête consacrée au secteur privé mais l'état d'esprit sur ce qui était l'objet de la question (à savoir les voyages d'affaires ou professionnels) est, je pense, tout à fait transposable.

Pour vraiment conclure sur ce point, j'insisterai enfin sur les effets démultiplicateurs de la participation à des événements se déroulant à l'étranger et qui sont de grand renom ou au retentissement international incontestable.

Je pense ici aux congrès ou séminaires mais aussi aux salons et aux foires majeurs, comme par exemple le *MiPiM*, le salon de l'immobilier à Cannes (où notre province est présente depuis plusieurs éditions et a été l'année dernière le moteur de la dynamique transprovinciale dite lotharingienne avec les provinces du Brabant wallon et du Luxembourg) ; ou encore aux expositions internationales ou universelles, comme à Shanghai en 2010, où la province et le *BEP* ont animé sur le pavillon belge un séminaire sur le développement durable et une rencontre sur le tourisme d'affaires.

Notre présence à Milan 2015 a, quant à elle, d'ores et déjà recueilli tout l'intérêt des participants au dernier comité *AXUD*. Et je pourrais multiplier les illustrations.

---

<sup>17</sup> Voyages d'affaires en recrudescence, in *Trends tendances*, 38ème année, n°40, 3 octobre 2013, p. 58 à 60.

J'en arrive aux partenaires.

Au delà des échelons institutionnels supérieurs ou parallèles, une province comme la nôtre, n'est pas seule ou démunie d'appuis pour entreprendre ou consolider sa belle aventure de l'internationalisation.

Elle peut compter sur des partenaires, institutionnels ou non, avec lesquels elle peut travailler, développer des collaborations ou partager des préoccupations et des réflexions communes.

Ils sont multiples et polymorphes. Certains sont conjoncturels et très temporaires. D'autres rejoignent la communauté d'intérêts au gré du temps, des dossiers ou des affinités des hommes et des femmes qui s'en occupent.

Certains encore ont, de par leur objet social ou statutaire, la vocation de fournir cet appui ou de partager leur expérience.

Il m'est impossible ici d'aborder par le détail tous ces cas de figure.

Je me bornerai donc à trois d'entre eux : le *BEP*, nos Universités et Hautes Ecoles et notre capitale régionale, la Ville de Namur.

### 1. Le *BEP*

Les attentes des ambassadeurs qui sont de passage chez nous portent souvent et parfois même exclusivement sur des contacts de nature économique ; ceux-ci allant de la demande de renseignements sur nos structures de décisions à la mise en rapport avec des entreprises ; ou encore de la fourniture de chiffres et de statistiques à l'organisation de séminaires pour les aider à approcher des investisseurs potentiels.

Chaque fois que je le sollicite pour m'accompagner dans ce contexte pour l'organisation de l'accueil d'une délégation ou d'un hôte extérieur, le *BEP* répond présent et la qualité de son écoute, la précision des informations qu'il prodigue, la disponibilité qu'il manifeste sont bien connues.

Mais je ne suis pas devant vous pour vanter les qualités logistiques du *BEP* ou pour faire l'apologie du fonctionnement de notre intercommunale de développement.

Ce qui est le principal en l'espèce, c'est d'être en capacité de fournir des analyses qui se caractérisent par leur justesse ; de pouvoir construire des stratégies globales et transdisciplinaires ; de jeter des ponts vers les acteurs qui sont certes extérieurs aux préoccupations économiques stricto sensu mais dont les activités en sont des adjuvants pertinents ; de garantir la cohérence de la vision globale en matière de relations internationales, orientée aussi résultats économiques.

J'ai la conviction que le *BEP* possède l'une des cartes maîtresses pour cette approche pragmatique.

J'ajoute, et ce n'est pas anodin, que le *BEP* est un interlocuteur régulier, identifié et respecté de l'*AWEX*, elle aussi acteur et partenaire obligé du redéploiement de la Wallonie sur la scène économique mondiale, mais aussi un réel leader dans la mise en réseau, par exemple des parcs économiques d'entreprises.

## 2. Les Universités et les Hautes Ecoles

Celles-ci détiennent quelques éléments-clefs dans la problématique qui nous occupe.

Elles s'inscrivent naturellement et depuis toujours dans la logique des réseaux déjà amplement commentée. Elles peuvent donc le cas échéant ouvrir les portes de quelques-uns d'entre eux, ou au moins, en simplifier l'accès pour les pouvoirs locaux qui envisagent d'explorer cette voie.

De plus, l'enseignement et la recherche sont des domaines traditionnels de la coopération internationale et les interactions de ces matières avec le volet économique de cette dernière sont évidemment importantes. C'est là aussi une préoccupation récurrente des visiteurs diplomatiques.

Enfin, le travail de concert avec les milieux académiques donne sans aucun doute une garantie supplémentaire de crédibilité et un meilleur gage de bonnes fins aux contacts qui sont ainsi noués.

Ainsi, spécialement en matière de contacts internationaux, nous devons à l'avenir continuer de poursuivre nos bonnes collaborations et amplifier les synergies avec l'Université de Namur, avec *Gembloux-AgroBiotech* - *Université de Liège* et avec les hautes écoles de notre territoire, dans le même climat de confiance et d'échanges *win-win* qui a toujours existé jusqu'ici.

L'apport complémentaire des hautes écoles de notre territoire ne doit pas non plus être négligé, en ce compris bien évidemment notre propre Haute Ecole dont certaines filières, telles que les bacheliers en gestion hôtelière, en sciences et agronomie, en coopération internationale ou en développement durable font régulièrement l'objet de sollicitations appuyées dans ce cadre.

## 3. Namur, capitale régionale

Je ne vous cache pas que j'ai un peu hésité à mentionner spécifiquement et uniquement la Ville de Namur comme partenaire privilégié de notre positionnement international.

Non que je doutais de son importance à cet égard mais parce que je ne voulais pas être taxé de « namuro-centriste ».

Cependant, on ne peut nier que si, bien sûr, toutes les villes et communes de la province peuvent se révéler et être considérées comme des partenaires éventuels dans le domaine qui nous occupe, il est une évidence : du fait de son statut, juridiquement et politiquement reconnu dans notre ordre interne, Namur, notre chef-lieu et notre capitale, dispose, aux yeux de nos interlocuteurs internationaux, d'une longueur d'avance en matière de vocation et de stature internationales, potentiel qu'il nous faut dès lors exploiter en accord avec elle.

MONTESQUIEU ne disait-il pas que ce sont les capitales surtout qui font les mœurs des peuples <sup>18</sup>.

---

<sup>18</sup> « *C'est la capitale qui, surtout, fait les mœurs des peuples ; c'est Paris qui fait les Français* » extrait de MONTESQUIEU, *Mes pensées*

Car en étant indissociable des concepts de stabilité et d'identification, une capitale, fût-elle seulement régionale, bénéficie de ce supplément d'âme qui pour une ville, en accroît le prestige et assoit sa crédibilité.

Là se situe pour notre province l'un des enjeux de la réflexion qui se déroule actuellement au niveau de la Ville de Namur, à propos de la redéfinition du positionnement de NEW et du rôle qui sera le sien dans les années à venir. Si ce défi est correctement relevé (comme je pense qu'il est en train de l'être) et partagé par tous, ce sera la province toute entière et l'ensemble de nos communes qui pourront envisager de recueillir les fruits de l'ambition de notre capitale.

Venons-en à présent aux exemples et illustrations pratiques et au commentaire de réalisations concrètes ou de résultats attendus.

### 1. Le Welcome office ASEAN

Il y a une dizaine de jours, nous venons d'inaugurer sur le site de *Crealys* le *Welcome office* dédié au Sud-Est asiatique et aux dix pays de ce que l'on appelle l'*ASEAN*.

Pour rappel, il s'agit du Vietnam, de la Thaïlande, du Myanmar, du Cambodge, de Singapour, de l'Indonésie, du Laos, des Philippines, de la Malaisie et de Brunei.

Cet aboutissement, qui finalement n'est qu'une étape dans la volonté de prouver notre attractivité pour les investissements étrangers, est pour moi magnifiquement représentative de l'activation combinée des outils et des partenaires que je viens d'évoquer.

Au départ, il y a eu la volonté de l'*AWEX* d'implanter en Wallonie de telles infrastructures d'accueil pour les investisseurs étrangers en quête de moyens logistiques aptes à les aider dans leurs démarches de prospection. Cette volonté a, il y a deux ans, croisé la route du *BEP* et la mienne à la faveur d'un dîner avec SE l'Ambassadeur du Vietnam et le CEO de l'*AWEX*, à l'occasion d'une soirée vietnamienne du *FIFF*.

Le mécanisme était enclenché. Accueil de l'ensemble des ambassadeurs de l'*ASEAN* au Palais provincial en juillet 2012, réunions de travail avec l'*AWEX* en collaboration avec les Universités, innombrables contacts diplomatiques à Bruxelles lors de réceptions d'ambassades ou à Namur lors des *Fêtes de Wallonie*, choix de Namur pour la visite en janvier 2013 de la délégation du premier personnage de l'Etat vietnamien, mise à profit des réseaux et des relations privilégiées qui existaient entre la Ville de Namur et la Ville de Hué, mission institutionnelle de six jours que j'ai eu l'honneur de conduire au Vietnam en mars dernier (avec une fois de plus l'appui de l'*AWEX* et celui de *WBI*) pour déjà faire la promotion du *Welcome office*, tous les relais et contacts ont été activés pour nous permettre d'aboutir au résultat que l'on sait.

Il faut à présent laisser le temps à cet instrument de prouver son utilité et de vivre sa dynamique propre. Le recrutement opéré d'un consultant francophone et polyglotte d'origine vietnamienne est un atout indéniable. Il faudra cependant l'accompagner et l'aider à exprimer son enthousiasme. Pour ce faire, une prochaine nouvelle mission dans d'autres pays de l'*ASEAN* est pour l'instant à l'étude avec l'*AWEX* et le *BEP*, en préparation de la future mission de la Princesse Astrid à Singapour et en Malaisie en novembre 2014.

En attendant, nous préparons avec la Ville de Namur et l'ambassade du Vietnam, la célébration du 40ème anniversaire des relations diplomatiques entre la Belgique et le Vietnam dans un mois, Namur étant la seule ville wallonne à accueillir cet événement qui se tiendra également à Bruxelles, Gand et Anvers.

## 2. Notre histoire commune avec les Suédois

En tant que Gouverneur, mon premier contact avec la Suède remonte à mai 2009, lors d'un séminaire de l'Association européenne des représentants territoriaux d'Etat consacré à la gestion de l'eau, où nous fûmes reçus à dîner par le Gouverneur de Stockholm.

Ce séminaire international de haut niveau fut aussi pour moi l'occasion d'une rencontre avec notre attaché économique et commercial d'alors dans la capitale suédoise. Celui-ci qui est aujourd'hui un ami, m'expliqua par le détail l'histoire commune de nos deux pays (près d'un million de Suédois se revendiquant de nos jours d'une lointaine origine wallonne). Il contribua grandement également à l'établissement de liens forts avec la province de Namur.

En effet, en mars 2010 je reçus pour la première fois ici au Palais provincial le Gouverneur de la province suédoise d'Uppland, Peter EGARDT.

Cette visite qui anticipait de quelques jours sa désignation officielle en tant que gouverneur de province, s'inscrivait notamment dans le prolongement de la déclaration conjointe de coopération signée en avril 2008 entre la Communauté française, la Région wallonne et la province d'Uppsala.

Elle fut l'occasion d'établir des contacts entre nous mais aussi entre nos collaborateurs directs, contacts qui depuis lors n'ont cessé de se multiplier.

Au cours d'une seconde visite du Gouverneur EGARDT en 2011, plus précisément focalisée sur la gestion des situations de crise, nous jetions les bases d'échanges fructueux de bonnes pratiques, d'informations et d'experts sur ces questions.

Dans la foulée, le programme *Back to the roots* de WBI qui emmenait en Wallonie des décideurs suédois parmi lesquels le Grand Maréchal de la Cour de Suède, l'ancien Ministre de la défense et ancien Gouverneur d'Uppsala ainsi que plusieurs grands capitaines d'industrie fit escale au Palais provincial de Namur.

Déplacement en Suède pour l'inauguration de la semaine wallonne en août 2012, jumelage de Namur et de Tierp, accueil à deux reprises d'une délégation de la province d'Uppsala dans le cadre de programme d'échanges touristiques avec le cabinet du Ministre wallon du tourisme (dont encore tout récemment lors des *Fêtes de Wallonie*), réception ici, il y a quinze jour du club suédois de Belgique accompagné de SE l'Ambassadeur de Suède, ... avec la Suède aussi les relations sont nombreuses et ouvrent de belles perspectives.

C'est d'ailleurs lors du voyage d'août de l'année dernière que j'ai pu lancer des ponts entre la Suède et le *Chœur de Chambre de Namur* pour une participation future au *Festival international de musique sacrée* d'Uppsala mais aussi et surtout de réitérer ma suggestion de faire de la Suède l'invitée d'honneur d'une prochaine édition de nos *Fêtes de Wallonie* namuroises.

Préoccupations économiques ou entrepreneuriales croisent ici avec bonheur les opportunités culturelles et touristiques.

Nous pouvons apporter notre pierre à cette construction des amitiés belgo-suédoises.

### 3. La Chine - que devient notre jumelage avec la province du Jiangsu ?

La province du Jiangsu (prononcez Kiangsou) est une province côtière de 80 millions d'habitants, la deuxième plus riche de Chine. Elle est située aux portes de la métropole de Shanghai et sa capitale est Nanjing, (Nankin), ville historique au passé prestigieux et ancienne capitale du pays tout entier.

Avec plus de 2000 villes jumelées, la Chine a une grande tradition des jumelages entre villes ou entre provinces.

Toutes les provinces belges ont été sollicitées un jour pour nouer avec une province chinoise une relation privilégiée de partenariat. L'étude déjà évoquée de l'Ecole de management d'Anvers relève à ce sujet que c'est la province du Jiangsu qui est la plus active avec 95 accords de jumelages ou de partenariats passés avec l'Europe.

Ainsi, c'est en 2000, en profitant d'une mission princière en Chine de feu l'*Office belge du commerce extérieur* (OBCE), que nous avons prolongé le « memorandum de coopération » qui existait déjà entre nous et la province de Jiangsu par un « protocole de jumelage ».

C'est notamment fort de cette base, particulièrement importante aux yeux de nos interlocuteurs chinois, ainsi que je l'ai déjà signalé, que par la suite, le Gouverneur DALEM se rendit en Chine à plusieurs reprises. Ce fut le cas notamment en 2001 puis en 2005 avec des objectifs économiques et en bénéficiant de l'aura d'une visite d'Etat de nos Souverains.

C'est en profitant de cette aspiration mais aussi de la création ultérieure du défunt « club Chine » au sein de l'*OPT* qu'avec le BEP et l'*AWEX* je me suis à mon tour rendu dans le Jiangsu en 2008 pour y rencontrer le Gouverneur de la province et les plus hautes autorités locales dans les secteurs économiques et culturels.

Au-delà de la réaffirmation de notre volonté de maintenir actif notre jumelage, des perspectives intéressantes et ambitieuses dans le cadre plus général d'*Europalia Chine* s'étaient faites jour. Des manifestations eurent bien lieu ici à cette occasion fin 2009 mais en deçà de mes espérances.

Des contacts sporadiques, essentiellement diplomatiques en Belgique par l'entremise des Ambassadeurs de Chine successifs furent maintenus. Le séminaire Shanghai 2010 sur le pavillon belge de l'Exposition universelle, déjà mentionné, nous permit de garder un lien via de hauts représentants administratifs de la province du Jiangsu.

Depuis et à ma connaissance hormis la brève visite du Ministre Chinois de la culture en février 2012 lors de laquelle notre partenariat avec la province du Jiangsu fut évoqué, les liens me semblent s'être quelque peu distendus.

Pourtant, il y a des raisons et des opportunités de le réactiver.



Le protocole de jumelage n'a pas été dénoncé et il nous lie, au moins moralement.

Le programme de mise en œuvre de l'accord culturel entre la Communauté française de Belgique et la République populaire de Chine signé à Pékin en juin 2007 visait spécialement en son point 1.6 la collaboration entre la province de Namur et la province du Jiangsu, en s'engageant à défendre les échanges culturels entre nous. Il faudrait en prolonger les effets.

La Wallonie et l'*OPT* remettent en avant pour l'instant cette dynamique de jumelage. J'ai été sollicité au mois d'août à cet égard pour établir des relations avec des villes d'autres provinces chinoises ; j'ai clairement décliné cette invitation en voulant replacer cette proposition intéressante dans la philosophie de la réactivation de notre jumelage avec le Jiangsu. J'ai eu vent de projets privés à dimension culturelle et patrimoniale qui pourraient nous y aider.

Enfin, lors de sa visite officielle de juin dernier, j'ai pu m'entretenir de cette question avec l'Ambassadeur de Chine qui est tout à fait sur la même longueur d'onde et demandeur de redonner à ces relations du contenu et de la substance.

La balle est en grande partie dans notre camp. Il ne tient qu'à nous de reprendre une approche volontariste.

#### 4. Quand le nom évoque le paradis et ... éveille les méfiances : les Seychelles

Oui, les Seychelles sont un archipel aux plages paradisiaques et à l'eau cristalline.

Non, les Seychelles ce n'est pas *Pairi Daiza* au beau milieu de l'Océan indien.

C'est un pays et un état souverain. Avec tout ce que cela comporte comme contraintes, obligations et défis.

Lors de mon voyage là-bas en février dernier, j'ai eu le grand honneur de rencontrer le Président de la République ; d'avoir une séance de travail de plus d'une heure avec le vice-Président ; de déjeuner deux fois avec le Ministre des Affaires étrangères avec qui j'ai eu en outre une réunion de travail d'une bonne heure et demi ; de m'entretenir avec le Ministre de l'agriculture et de côtoyer, très amicalement à de nombreux moments, le Ministre du tourisme et de la culture, avec qui j'ai signé pour compte du Collège un protocole d'entente et d'échanges.

Ils m'ont parlé des défis de l'industrie hôtelière et touristique (25 % du PIB et 37 % de l'emploi), en liaison avec la protection de l'environnement et des milieux marins ; ils m'ont parlé des problèmes concurrentiels de leur agriculture locale, au regard des produits d'exportation ; ils ont évoqué la délicate question de la piraterie internationale, dans la lutte contre laquelle la Belgique se révèle un partenaire précieux ; ils m'ont dit leurs espoirs pour le développement de leur enseignement ; ils sont préoccupés par les catastrophes naturelles qui venant du large pourraient dévaster leurs îles ; ils m'ont expliqué la naissance et les perspectives du concept des "Iles Vanille" (il s'agit des Seychelles, de l'île Maurice, des Comores, des Maldives, de Mayotte et de la Réunion) sur la scène du tourisme de luxe international.

J'ai par ailleurs aussi pu constater de visu l'intérêt dont cet archipel faisait l'objet de la part des grandes puissances telles que la Russie, l'Inde ou la Chine mais également de la part des monarchies de la péninsule arabo-persique ou des états de l'Afrique australe, comme l'Afrique du Sud, sans doute en raison de sa situation géographique stratégique.

La rencontre avec les Seychelles est le fruit du hasard.

La création du corps consulaire namurois me fit rentrer en relations avec le consul honoraire des Seychelles en Belgique. Celui-ci me parla des volontés de cet état lointain au nom mythique, d'établir des contacts avec nous en matière d'enseignement, dans les filières de la restauration et de l'hôtellerie.

Quelques mois plus tard, j'appris que leur Ministre du tourisme et de la culture viendrait visiter notre école hôtelière et annoncerait dans la foulée à Namur, le soutien de son pays à la candidature de Liège pour l'Expo internationale 2017.

Nous nous sommes rencontrés. Le courant est passé.

Les choses se sont dès lors naturellement enchaînées.

En accompagnant sur place nos célèbres Echasseurs, je me suis rendu compte de l'énorme potentiel pour les stages de nos étudiants en hôtellerie et en gestion hôtelière voire même pour leurs débouchés professionnels dans ce secteur porteur, sur les Seychelles, dans toutes les Iles Vanille mais aussi à Madagascar.

Grâce aux accords avec le *Seychelles tourism board*, les Seychelles peuvent être pour nous la porte d'entrée de cette région du globe.

De plus, 10 % environ du total des expatriés sur l'île sont des Belges ; le consul honoraire sur place est namurois ; un ancien étudiant de l'école hôtelière y a implanté un restaurant et se dit prêt à orienter et servir de relais pour nos jeunes qui s'y rendraient ; une étudiante de chez nous en coopération internationale y a effectué par le passé un stage de plusieurs mois.

Et si cela veut à la fois tout dire et rien du tout, ce me semble néanmoins une convergence de conditions favorables pour faire naître une vraie relation gagnant-gagnant.

Pour peu bien sûr qu'ici certains y croient un minimum ; que l'on adopte une attitude proactive constructive ; et que l'analyse objective des opportunités prenne le pas sur la suspicion et le dénigrement, d'abord chez ceux dont on attend qu'ils empruntent les chemins de la confiance et de la loyauté plutôt que ceux du pessimisme et de l'inertie.

S'il en va ainsi, alors le moment venu on pourra évaluer ce dossier, en ce compris sous l'angle des principes de bonne gouvernance.

Des considérations similaires pourraient être faites peu ou prou relativement aux contacts que notre école hôtelière entretient avec Taiwan.

## 5. La Francophonie

Sans avoir l'air d'y toucher, j'ai déjà approché la Francophonie depuis le début de mon exposé.

En effet, le Vietnam, le Laos, le Cambodge, les Seychelles, Maurice ou les Comores sont des membres à part entière de la Francophonie internationale.

Si j'aborde à présent cette question dans sa globalité, c'est pour faire prendre conscience des enjeux de la Francophonie internationale qui n'est pas un combat d'arrière-garde ou un repli identitaire linguistique réactionnaire.

C'est ensuite parce qu'au travers de ce prisme, cela me permet d'évoquer plus brièvement certains pays ou zones du monde qui doivent retenir notre attention.

A propos du premier point, Abdou DIOUF, Secrétaire général de la Francophonie déclarait dans un entretien accordé au Figaro en mars 2013 avec une once de fatalisme, et je le cite : « ... *La francophonie n'est pas le combat de ses élites intellectuelles. À leurs yeux, le français apparaît comme une cause ringarde. Alors que le français est, au même titre que l'anglais, la langue de travail des organisations internationales, beaucoup de hauts fonctionnaires français répugnent à s'exprimer dans leur langue. Il y a une forme de snobisme dans ce comportement. Je l'observe également dans les milieux patronaux...* ».

Mais à la question de savoir si « *À l'heure de la mondialisation, le français (était) un atout économique ?* », il répondait avec un peu plus d'optimisme : « ... *Le français n'est pas seulement le porte-étendard de la diversité culturelle, c'est aussi la langue du développement. Elle est utile. La plupart des investisseurs en Afrique l'apprennent. Même*

*les Chinois. (...) Si nous voulons garder le français fort, il faut que les gens y trouvent un bénéfice économique »*<sup>19</sup>.

Le travail dans le cadre de l'implantation du *Welcome office ASEAN* a donc aussi cette dimension, tout comme le dossier Seychelles.

Je n'en ai pas parlé, mais les liens avec des pays francophones tels que le nôtre sont pour les Seychelles de première importance. Ils aident en effet à garder vivant le créole et permettent de continuer à l'enrichir de mots dérivés du français plutôt que de l'abandonner au tsunami des anglicismes, spécialement dans le domaine du vocabulaire technique et scientifique.

Sur le deuxième point, il serait primordial que notre province s'engage sans équivoque et sans hésitation sur base d'une stratégie globale construite en symbiose avec nos partenaires, dans le lancement de ponts, leur reconstruction ou la consolidation des liens existant avec les pays de la Francophonie mondiale.

Nous devons être présents au Québec et aider la Ville de Namur à raffermir sans cesse son partenariat d'amitié avec la capitale de la belle province, la ville de Québec.

Dans la même logique et selon des modalités parfois similaires, la Louisiane peut également retenir notre attention.

Les projets que nous avons menés de longue date au Sénégal ou en RDC, doivent continuer d'être évalués mais aussi réexaminés à la lumière de l'approche francophone pluridisciplinaire dont je viens de parler et plus uniquement sous l'angle de la coopération au développement.

Toujours au cœur de l'Afrique, le Rwanda, le Burundi et la RDC encore, présentent, à des degrés divers, des espaces ou des occasions propices à retenir notre intérêt ; je pense à la semaine belge organisée jusqu'ici annuellement par notre ambassade à Bujumbura et aux invitations régulières à établir lors de celle-ci un lien d'amitié avec la province de Ruyigy.

Je pense aussi aux démarches effectuées par *WBI* (et qui selon mes informations sont toujours en cours) pour installer un bureau à Lubumbashi. J'ai été clairement sollicité il y a peu sur ce point pour contribuer avec les forces vives de la province au lancement de ce projet concret.

Toujours en francophonie, la Suisse est à 6 heures de route. Elle sera le marché cible de l'*AWEX* en 2014. J'ai d'ores et déjà eu un rendez-vous de travail à Bruxelles il y a trois semaines avec notre attaché économique et commercial dans la confédération helvétique. Il faut garder ceci à l'œil. Je sais que le *BEP* le fait.

Enfin, et je terminerai par là quant aux pays de la Francophonie mondiale, un peu moins de trois ans après la chute de Ben ALI mais dans le nouveau contexte délicat que connaît ce pays pour l'instant, il serait temps peut-être que votre assemblée se ressaisisse du dossier Tunisie et se pose la question du maintien du moratoire que vous avez naguère décrété ou, à tout le moins, de ce que celui-ci signifie réellement.

---

<sup>19</sup> DIOUF, Abdou. Le français est la langue du développement in *Le Figaro*, 20 mars 2013, <http://www.lefigaro.fr/culture/2013/03/20/03004-20130320ARTFIG00315-abdou-diouf-le-francais-est-la-langue-du-developpement.php>

Il y a en Tunisie à l'heure où je vous parle des démocrates qui espèrent beaucoup dans le difficile processus en cours mais peut-être encore plus dans les appuis extérieurs pragmatiques que des pays comme le nôtre peuvent leur apporter dans leurs préoccupations quotidiennes.

Ce fut l'un des sens du message de la caricaturiste tunisienne Nadia KHIARI lorsqu'elle reçut les insignes de docteur *honoris causa* de l'Université de Liège, le mois dernier.

En Tunisie, la crainte a fait place à l'espoir. Puis l'espoir a dû survivre au cœur de la pénombre quand ce n'était pas de l'obscurité. Maintenant que le soleil semble se lever timidement à l'horizon, vous pouvez peut-être faire en sorte que paraisse moins longue l'attente de son zénith.

## 6. Les relations transfrontalières

Paradoxe des paradoxes. C'est par son aspect a priori le plus évident et qui aurait donc dû s'imposer dès l'abord que je conclurai cette énumération d'exemples.

Je serai en outre un peu plus court sur ce sujet.

Pas qu'il ne soit pas important, que du contraire, mais parce qu'il m'est avis que cette dimension spécifique des relations internationales, de par le fait qu'elle croise la réflexion sur les bassins, ne ressortit de ce domaine que pour des raisons purement administratives (certes à l'échelle du droit international tantôt public ou tantôt privé) mais qu'elle n'est pas dès lors, de la même trempe que les autres.

De plus, ces développements sur les enjeux des politiques croisées ou communes par delà les frontières, pourraient à eux seuls constituer le sujet d'une mercuriale toute entière, ce que je ne manquerai peut-être pas de reprendre, je pense, dans les années qui viennent.

Je me bornerai dès lors à vous avouer que cette thématique me passionne.

D'une part, elle balise mon quotidien dans l'exercice de mes compétences de sécurité civile, d'ordre public ou de planification d'urgence, en synergie avec la préfecture des Ardennes.

D'autre part, on sait, depuis mon appel lors des *Fêtes de Wallonie 2009*, que j'ai sans relâche plaidé pour la création de lieux officialisés de rencontre et de dialogue réguliers avec nos voisins immédiats de Champagne-Ardenne, de Lorraine et de leurs départements frontaliers mais aussi avec le Grand-Duché de Luxembourg ... auxquels doivent se joindre d'autres provinces wallonnes.

La signature le 30 avril dernier, au siège du Gouvernement wallon, d'une convention de partenariat portant sur la formation professionnelle et l'emploi entre la Wallonie, l'Etat français et la Région Champagne-Ardenne est un premier aboutissement de toute la dynamique beaucoup plus large, à laquelle la province de Namur a d'ailleurs participé activement, pour élaborer « *un cadre stratégique de développement de l'espace de coopération* » en vue de permettre une coopération renforcée entre la Wallonie et la Champagne-Ardenne.

Si tout cela suit actuellement son cours, il ne faut cependant pas perdre de vue que les questions liées à l'existence et aux mécanismes de fonctionnement de la *Grande Région* s'invitent souvent en périphérie de ce processus, en perturbent de temps à autre la lisibilité et qu'elles nécessitent à mon estime d'être clarifiées.

Pour le reste, notre implication dans des initiatives et des projets concrets de cet ordre, notamment en liaison avec les financements ouverts via les programmes européens, se doivent de continuer de figurer au premier rang de nos priorités, quand ils se justifient, au sein même de l'action directe et quotidienne des différents services provinciaux.

Il est à présent grand temps de conclure.

Et ce faisant, je m'aperçois que mes précautions oratoires et contextuelles du début étaient peut-être finalement totalement inutiles.

Ce n'est pas la première fois en effet que le sujet dont je viens de vous entretenir a fait l'objet d'une mercuriale prononcée devant votre assemblée.

Il y a 16 ans, le 30 septembre 1997, le Gouverneur DALEM y consacrait déjà toute son attention dans un texte intitulé «*Ouverture internationale : facteur de développement ...*».

Fidèle à ses centres d'intérêt privilégiés, ce furent essentiellement les contours et perspectives économiques du thème qu'il plaça au cœur de son argumentation.

Il y analysait les données disponibles relativement aux investissements étrangers dans notre province ainsi que la part que cette dernière prenait dans les exportations de notre région et de notre pays.

Il y proclamait avec force son credo intime : celui d'un positionnement de notre image, tant sur le marché intérieur que sur les marchés étrangers. Il y déplorait le manque quelquefois de cohésion des Namurois en ce domaine. Il insistait sur le souci primordial de se doter d'une «*culture à l'international*», selon son expression.

Je vous livre la dernière phrase de son plaidoyer d'alors : «*Nous avons besoin de cette image forte et porteuse, image unique et présente dans tous les messages véhiculés et s'intégrant dans le renouveau voulu par la Wallonie. Notre réussite est à ce prix !*»<sup>20</sup>.

Qu'en est-il 16 ans plus tard en ce qui concerne notre capacité à séduire les investisseurs ou celle de nous projeter sous les sunlights du commerce international et de l'exportation ?

Le constat est pour le moins inquiétant.

Le 23 novembre 2004 déjà, dans un entretien sans concession avec un journaliste, le Professeur Jean-Charles JACQUEMIN, professeur de relations commerciales internationales à Namur, fustigeait «*l'absence de volonté politique de reconversion industrielle en province de Namur et regrettait que les Namurois ne (fassent) guère preuve d'enthousiasme lorsqu'une nouvelle entreprise s'installe près de chez eux*».

---

20 DALEM Amand. «*Ouverture internationale : facteur de développement*», Mercuriale prononcée devant le Conseil provincial de Namur, le 30 septembre 1997.

Il faisait l'amère constatation «... qu'en matière d'exportations, la province de Namur reste le parent pauvre en région wallonne». «Il y a des marchés à prendre», titrait d'ailleurs le quotidien <sup>21</sup>.

Si nous reprenons les chiffres, nous constatons que sur 16 ans, certes le montant des investissements étrangers et celui des exportations ont augmenté chez nous en valeurs absolues pour passer respectivement de 22 millions d'euros à 24 millions et de 750 millions d'euros à 1340 millions d'euros mais que, rapportés aux chiffres wallons, c'est sur les deux tableaux que nous assistons à une chute, de plus de 3,5% en matière d'investissements étrangers et de 1% si nous considérons les exportations.

Les raisons sont sans doute diverses et non univoques : exportations essentiellement centrées sur les marchés de proximité et trop peu d'attraits pour la grande exportation, notamment vers les marchés asiatiques ; un euro trop fort ; la crise économique et financière de 2008 ; ou encore, pour les investissements étrangers, une part importante consacrée aux augmentations de capital d'entreprises déjà implantées au détriment de la création de nouvelles.

Plus que jamais, ce que ces chiffres nous soufflent, c'est l'urgent et impérieux besoin de dynamiques volontaristes, concertées, soutenues par nos forces vives quand on parle de relations internationales au niveau d'un pouvoir intermédiaire tel que le nôtre.

C'est dans cette voie qu'il faut s'engager, résolument.

Des suggestions pragmatiques peuvent en l'espèce concrètement être faites.

J'en évoque quelques unes.

Maintenons actives les réunions du *PRIN*, Programme des Relations Internationales Namurois, en leur permettant cependant une prise en compte plus transversale et plus globale des enjeux ; disons notre volonté de raviver la flamme de nos échanges avec notre province jumelle du Jiangsu ; réfléchissons aux mécanismes et procédures aptes à assurer une plus grande cohérence encore, de nos actions et de notre positionnement, avec les politiques fédérales et régionales qui doivent tracer les *guide lines* et fixer les balises mais que nous pourrions, à l'occasion, soutenir plus efficacement, orienter voire influencer d'avantage ; jouons plus franchement les cartes du *networking* international ainsi que celle des partenariats bilatéraux d'amitié ; examinons toutes les suggestions créatives pour implémenter, auprès des entreprises d'ici comme au sein des administrations et services qui jouent un rôle dans cette stratégie, cette «*culture à l'international*», chère à mon prédécesseur ; aidons le corps consulaire namurois à trouver sa place dans notre capitale ; n'oublions pas non plus, ainsi que je l'ai maintes fois expérimenté, qu'à coté de la dynamique wallonne et n'en déplaise à notre ego provincial, c'est très souvent encore le cadre national, ses références traditionnelles à notre belgitude et la symbolique de notre capitale fédérale qui font l'objet de la majorité des sollicitudes et retiennent les intérêts de nos interlocuteurs des quatre coins de la planète.

---

<sup>21</sup> Interview dans *Le Soir* du 23 novembre 2004, article paru sous le titre global «*Les dernières statistiques confirment un manque d'ouverture vers l'extérieur. Le Namurois exporte trop peu. Même le Luxembourg est mieux placé. Il y a des marchés à prendre*».

Par dessus tout, connaissons et acceptons nos limites, pour mieux les dépasser ... physiquement et mentalement.

Car comme le disait Régis DEBRAY, «*Il est aussi fructueux de penser aux limites que d'errer au limes : chaque coin nouveau du savoir surgit des marges du précédent, par un réglage de lentilles sur les franges qu'il a laissées dans le flou*»<sup>22</sup>.

De l'admiration un brin envieuse de Du BELLAY<sup>23</sup> devant les pérégrinations fabuleuses du roi d'Ithaque à la réaction de dégoût de la gamine de QUENEAU avant de commencer son périple dans les boyaux du métro parisien ; de l'exaltation romantique de LAMARTINE<sup>24</sup> face aux vertus spirituelles qu'est censé conférer à l'homme le goût immodéré de la découverte à l'invitation poétique lancée par BAUDELAIRE<sup>25</sup>, bercée de douceur, d'amour, de fraternité, de beauté et de volupté, les voyages ont toujours suscité les passions, titillé les curiosités, séduit les aventuriers, attisé les convoitises ou nourri les diatribes.

Ils le feront encore longtemps ... ainsi continuera d'aller la vie.

De toute façon, vous l'aurez compris, ce n'est bien évidemment pas leur apologie naïve que j'ai esquissée devant vous ce midi mais bien celle de l'ouverture au monde, de la créativité, de la confrontation des idées, de la curiosité, de l'audace, de l'hospitalité et de la solidarité.

Ma conviction, c'est que notre part d'humanité aussi est à ce prix !

---

<sup>22</sup> DEBRAY, Régis. *Eloge des frontières*, Ed. Gallimard, Paris, 2010, p.68.

<sup>23</sup> Dans ma *Mercuriale* de février 2012, c'est par les premiers vers du poème de Joachim Du BELLAY, «*Heureux qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage* » que j'avais déjà introduit le passage sur les relations internationales

<sup>24</sup> LAMARTINE, Alphonse. «*Il n'y a d'homme plus complet que celui qui a beaucoup voyagé, qui a changé vingt fois la forme de sa pensée et de sa vie*», *Voyage en Orient*, Paris, 1835.

<sup>25</sup> BAUDELAIRE, Charles. *Les Fleurs du mal. L'invitation au voyage*, Paris, 1857.